



Section FO DGFIP du Pas de Calais

Déclaration liminaire des élus

FO-DGFIP en CAP Locale

CAPL n°2 (Cadre B) du 14 juin 2018 – Mutation au 1er septembre 2018

Madame la Présidente,

La DGFIP, devenue depuis de trop nombreuses années la principale contributrice des suppressions d'emplois, voit ses structures et services vaciller face aux attaques contre le réseau. Pour résister, la DGFIP fusionne, regroupe, concentre afin de pouvoir continuer à assurer ses missions de service public du mieux qu'elle peut, dans l'intérêt des citoyens.

Pour aider la DGFIP dans son combat héroïque, le Directeur Général a décidé sous prétexte d'impérieuses nécessités, de la modification des règles de gestion en matière de mutation.

Pour notre syndicat, le maintien des missions, du réseau et l'arrêt des suppressions d'emplois sont un préalable pour que nos règles de gestions redeviennent opérantes et cessent d'être contournées au niveau local au mépris des droits des personnels.

F.O.-DGFIP estime que le délai de séjour de 2 ans sur poste est inacceptable.

F.O.-DGFIP ne peut accepter l'instauration des postes aux choix avec un périmètre en perpétuelle extension, ce qui conduit à sortir du champ du paritarisme et à ouvrir la voie à l'arbitraire.

La DGFIP retombe dans un des travers qui existait dans nos anciennes directions, l'affectation dans la plus totale opacité.

Trop d'agents sont encore affectés dans le département en tant qu'ALD et nous aurions souhaité connaître vos projets d'affectations de ces collègues pour garantir que leurs situations personnelle et professionnelle aient été correctement appréhendées.

Les agents des finances publiques de tout le département doivent bénéficier des mêmes droits actuellement en vigueur: l'affectation en fonction de l'ancienneté administrative. Il en est de même en Direction où l'affectation entre les différents services ou divisions doit pouvoir être décidée en CAPL et se fonder sur des critères établis et irréfutables.

Même si s'ouvre aujourd'hui le mondial de football, l'actuel mercato des affectations en direction est plus qu'opaque : Cador je prends, tocard je passe...

Sans critère, les agents des finances sont à la merci du bon vouloir de quelques-uns qui savent ce qui est bon pour eux... Pas sûr que ce soit la manière la plus efficiente de manager pour maintenir la motivation et l'envie de donner le meilleur de soi-même.

Les représentants des personnels **F.O.-DGFIP** sont attachés à trouver la solution la plus satisfaisante pour l'affectation professionnelle des agents des finances publiques.

Dans le pilotage d'une DDFIP ou dans un match de football l'arbitre ne peut pas tout voir.

Les représentants du personnel sont la connaissance des agents, des services, du terrain.

Tout comme l'arbitrage vidéo, ils sont garants de l'équité sur toutes les RAN du département.

Les élus FO en CAPL n°2 :

Titulaires : Laurent BRIOUL, Yannig BOURGAIN & Justine KORKUT

Suppléants : Laurence DIDAUX, Catherine ROUX & Franck BAHIER

Expert : Jacques REGNIER